



Académie de Lyon



SPECIAL Certifiés



Certifiés : Agir pour la reconnaissance de nos métiers et le respect de nos droits

Les discours ministériels affirment que l'éducation nationale est une priorité mais au-delà des déclarations de principe qui restent lettres mortes, les certifiés, qui constituent le plus grand corps de l'éducation nationale, sont en droit d'attendre des actes. Faire entendre sa voix est indispensable et alors que nos conditions de travail se dégradent, l'enjeu est de taille. Les élus du SNES qui se présentent à vos suffrages s'engagent :

- ◆ Pour la réaffirmation de notre liberté pédagogique et le respect de nos qualifications face au pilotage managérial des établissements, aux injonctions contradictoires de nos hiérarchies intermédiaires, à la volonté d'imposer la bivalence et au mépris parfois affiché de nos missions.
- ◆ Pour obtenir une réelle amélioration de nos conditions de travail et des règles lisibles face à la multiplication des compléments de services, à des mutations qui sont de plus en plus difficiles à décrypter et à des décisions administratives arbitraires.
- ◆ Pour défendre l'unité du second degré face à la volonté de cantonner les certifiés au collège ou de raccrocher le collège à l'école primaire avec la mise en place par exemples des échanges de services.
- ◆ Pour une revalorisation de nos métiers face à la baisse de notre pouvoir d'achat.

Ces combats se mènent au quotidien, à vos côtés, dans les établissements mais la défense des certifiés se réalise aussi dans les instances paritaires où nous siégeons. Lors de ces commissions et en amont, le SNES se bat pour améliorer les critères établis par l'administration, pour obtenir les règles collectives équitables et transparentes et pour défendre, au cas par cas, les situations individuelles. Lors des dernières élections professionnelles, le SNES a obtenu 12 sièges sur 19 et c'est aussi ce résultat qui nous a permis d'obtenir des avancées indispensables au respect de nos professions.

Ludivine ROSSET

La CAPA Certifiés, à quoi ça sert ?

La gestion des certifiés étant principalement académique, la CAPA (niveau académique) a un rôle fondamental pour la titularisation, l'accès à la hors classe et l'accès au corps des certifiés par liste d'aptitude, et pour les demandes de révision de note administrative. Les élus certifiés siègent également dans les formations paritaires mixtes (agrégés et certifiés) pour les mutations et pour l'attribution des congés formation.

CAPA Certifiés

**Elections professionnelles du
27 novembre au 4 décembre 2014**

Pour des mutations vraiment choisies

Les mutations intra académiques : vers plus de transparence

Les mutations sont devenues particulièrement complexes, les règles changeantes fixées par l'administration conduisant à des « mutations à l'aveugle ». **Les élus du SNES n'ont donc cessé de peser pour que le mouvement soit lisible** en intervenant au niveau académique pour que les équilibres de barème (partie administrative, bonification familiale, prise en compte de la nature du poste, maintien de la bonification TZR, ...) soient préservés, en luttant contre le recrutement de professeurs directement par les chefs d'établissement, sans aucune règle dans les ECLAIR, en obtenant plus de transparence sur l'ensemble des supports pour s'opposer notamment au développement des postes à complément de service. Lire ci-dessous.

La lutte du SNES pour obtenir des mutations et des affectations équitables pour tous se traduit aussi par **le travail concret des élus du SNES à chaque étape des demandes de mutation de chacun** : organiser des réunions d'information et conseiller, suivre chaque dossier et intervenir en commission, vérifier et corriger éventuellement les barèmes retenus et les propositions de l'administration qui est parfois la première à enfreindre les règles qu'elle a elle-même édictées.

Postes à complément de service : un combat continu

Histoire d'une lutte

Le SNES de Lyon a lancé des recours juridiques contre les compléments de service dès le début des années 2000 et obtenu deux condamnations du Rectorat par le Tribunal Administratif. Malgré tout, l'administration a continué ce type d'affectations en tablant sur le fait que peu de collègues feraient des recours et progressivement, la jurisprudence s'est dégradée : les collègues n'obtiennent aucun dédommagement et doivent donc, de fait, subir le complément de service en attendant le jugement.

En 2009, nous avons obtenu la liste de tous les compléments de service de l'académie : cela a permis de prendre la mesure du phénomène : un enseignant sur 11 était concerné par un poste « à cheval » ! En parallèle, nous avons obtenu de pouvoir intervenir sur tous les cas de collègues sur deux ou trois établissements, dénonçant les situations où le complément pourrait être évité (existence d'heures supplémentaires dans la discipline par exemple). Nous obtenons des succès divers sur ces demandes. Nous n'avons pas, cependant, de réunion qui permettrait de mettre à plat l'ensemble des problèmes et c'est pourquoi cette demande de groupe de travail (lire ci dessous) est si importante pour le mandat à venir.

Nos revendications

Les dispositions prévues par les nouveaux décrets qui prévoient notamment une heure de décharge pour les collègues en service partagé sur deux communes sont insuffisantes et ne doivent pas servir de prétexte à une nouvelle dégradation des conditions de travail.

Le SNES exige des heures de décharges conséquentes et dans l'immédiat :

- ♦ **que les compléments de services soient impossibles là où il existe des HSA dans la discipline**
- ♦ **qu'un groupe de travail paritaire soit organisé afin que toutes les situations de collègues en complément de service soient examinées et que les collègues au préalable aient pu formuler des préférences concernant leur établissement secondaire. Il sera alors possible de prendre en compte les situations de chacun et de proposer des améliorations pour tous.**

Il faut que la voix des collègues jusque là ignorée soit enfin entendue et que les compléments de service soient diminués.

En votant pour le SNES et la FSU, vous élirez des représentants qui continueront à se battre concrètement contre cette dégradation de nos conditions de travail.



L. ROSSET



Y. PICHON



A. DROUOT



D. MERLE



D. PLAN



H. DUSSERT



V. PAYS



E. GUIRAUT

Reconnaître et revaloriser notre métier
Faire respecter nos droits et nos statuts



I. ADJOU



P. SAUZEDE



S. MELOT



G. CHAMBODUT



F. HENNION



Z. KISS



W. EYMOND



H. NAVARRO

Face à l'arbitraire les luttes du SNES en CAPA

Avancement d'échelon et notation : halte à l'arbitraire !

Une bonne part de notre avancement et de nos promotions est décidée en fonction de notre double notation (note administrative et note pédagogique). Le SNES revendique et défend cette double notation, l'aspect pédagogique de nos métiers en est le fondement mais face à l'arbitraire de certaines notations et autres pressions, faire entendre la voix des collègues est indispensable :

◆ **Lors de la CAPA d'avancement d'échelon**, les élus du SNES dénoncent notamment les nombreux retards d'inspection et les déséquilibres entre les disciplines afin d'obtenir une meilleure harmonisation. Nous continuons d'exiger la mise en place d'un système de rattrapage des notes en cas de retard conséquent d'inspection et la possibilité pour les collègues de contester leur note pédagogique en CAPA.

◆ **Lors de la CAPA de contestation de note administrative**, nos interventions ont permis à plus des 2/3 des collègues qui l'ont demandée d'obtenir une révision à la hausse de leur note.

Il reste cependant beaucoup à faire et notre demande d'obtenir un avancement unique calé pour tous sur le rythme le plus favorable avec des inspections ayant rôle de conseil est toujours aussi pertinente.

Pour que TZR ne rime plus avec galère

Les TZR sont le laboratoire de toutes les expérimentations du rectorat : affectations en services partagés, non respect du barème ou des préférences, pressions accentuées pour accepter des heures supplémentaires ou pour ajuster les quotités de temps partiel au service ... Face à cette gestion inhumaine des personnels, **les élus du SNES ne cessent de peser pour défendre les droits des TZR, exigent un recrutement à la hauteur des besoins pour que cesse la recherche effrénée de la rentabilité des TZR existants, un système indemnitaire revalorisé pour tous pour prendre en compte la pénibilité des missions** et ont obtenu :

◆ Le maintien des groupes de travail d'affectation alors même que le rectorat cherchait à s'en affranchir pour affecter les TZR dans la plus totale opacité. Les affectations non volontaires en ECLAIR ont été en partie mises à mal par les campagnes d'informations et les luttes menées au côté des collègues.

◆ Le paiement de l'ISSR pour les TZR affectés à l'année hors zone.

◆ De nombreuses révisions de notes administratives, notamment lorsqu'il est reproché aux TZR de ne pas s'investir suffisamment dans leurs multiples établissements d'affectation !

Congé de formation professionnelle :

à quand le respect du droit à la formation pour tous ?

Le congé formation est un droit, les demandes augmentent et nous réclamons donc un contingent suffisant pour que le droit à congé formation soit respecté. Les élus du SNES interviennent pour que leur attribution se fasse dans la transparence et le respect de l'équité (respect du barème avec prise en compte de critères objectifs dont le premier est l'antériorité des demandes mais aussi la situation familiale là où l'administration voudrait imposer « ses dossiers »). Cependant, le barème retenu a l'énorme inconvénient de créer une multitude d'égalités et est donc loin d'être satisfaisant. **Nous avons obtenu qu'un groupe de travail soit réuni pour que ce barème soit redéfini.** Par ailleurs, l'attribution des congés de formation professionnelle n'épuise pas l'ensemble de la question de la formation continue des enseignants. **Nous demandons le rétablissement des congés mobilité et une formation continue centrée sur les besoins des collègues, en lien avec les évolutions du métier.**

VOTEZ





F. JANDAUD



C. BERTHET



G. DUBOIS



P. BERNARD



D. LAFFONT



M. GONCELIN



N. JAMBON



E. ALLARD



J. CAPDEVIELLE



Y. THOUMINE



E. TOMASINI



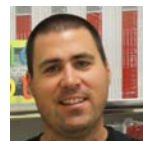
P. MALLET



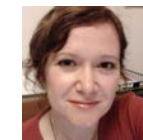
E. RESPINGUE



N. ABRIAL



D. SAVEL



J. VAN PROYEN



A. GUERIDO



D. HAROUN



C. HACHE

La revalorisation : une urgence !

Gel du point d'indice depuis 2010, début de carrière avec une rémunération équivalente à 1,12 SMIC pour un bac + 5, mise en place de réformes des retraites successives... La perte du pouvoir d'achat des enseignants n'est pas une simple vue de l'esprit, c'est une réalité et la revalorisation est une urgence :

- ◆ pour que cesse la baisse du pouvoir d'achat
- ◆ pour que notre métier, confronté à une grave très crise du recrutement depuis plusieurs années, redevienne attractif
- ◆ pour que notre implication au quotidien dans les établissements soit reconnue, là où pour le moment, on constate une dégradation des conditions de travail et parfois un mépris pour nos missions.

Le SNES revendique une amélioration de nos carrières avec comme première étape une revalorisation des débuts de carrière et un raccourcissement des durées de séjours dans chaque échelon. Cependant, l'avancement d'échelon ne peut en aucun cas compenser la perte du pouvoir d'achat. Alors que le gouvernement persiste dans sa politique de refus de toute revalorisation (annonce du gel du point d'indice jusqu'en 2017), le SNES revendique le dégel du point d'indice et la refonte de notre grille indiciaire, s'oppose au développement d'un système indemnitaire qui dépendrait uniquement de la libre appréciation du chef d'établissement (IFIC, prime ECLAIR) et qui conduit à une individualisation des traitements. Avec le SNES, faisons aboutir ces revendications pour une revalorisation globale de nos métiers !

Accès à la hors classe pour tous !

Pour le SNES, **l'accès à la hors classe doit être considéré comme une suite normale de carrière et donc un droit pour tous les certifiés**, mais il reste encore beaucoup à faire. Le barème mis en place dans notre académie n'est pas parfait mais nous avons pu obtenir qu'il prenne en compte de façon déterminante l'ancienneté dans le 11^e échelon et les interventions des commissaires paritaires du SNES lors des CAPA ont assuré la promotion des collègues aux 11^e et 10^e échelons très proches de la retraite, leur permettant de terminer leur carrière à la hors classe.

Au-delà de cette première victoire, le SNES revendique la création d'un véritable 12^e échelon accessible à tous et en attendant l'instauration d'un tableau à la hors classe par discipline pour gommer les inégalités disciplinaires parfois très importantes et une harmonisation des avis des chefs d'établissement et des IPR.

Accès au corps des agrégés par liste d'aptitude.

Chaque année une dizaine de collègues de l'académie de Lyon accèdent au corps des agrégés par liste d'aptitude après examen des dossiers dans un premier temps en CAPA. **Les élus FSU ont obtenu la possibilité de consulter tous les dossiers des collègues qui postulent**, ce qui nous permet de proposer l'inscription sur des éléments concrets : les diplômes, l'ensemble du parcours professionnel et non sur le seul avis de l'inspection. Nos interventions en CAPA se basent également sur les possibilités de promotions au niveau ministériel en lien avec les commissaires paritaires nationaux.

Pour de nombreux collègues, l'accès au corps des agrégés reste l'ultime promotion de fin de carrière, **la FSU demande la mise en place d'un barème pour plus de transparence dans les propositions de l'administration.**

VOTEZ

